

AVIS ÉMIS PAR LE COMITÉ d'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Réunion du 06/05/19

Rapport sur les conditions de travail au collège F Mitterrand de Caraman

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Concernant l'employeur</p> <p>Au niveau de la DSDEN</p> <p>1-mise en place d'une médiation pour accompagner la préparation de l'année prochaine.</p> <p>2-envisager un changement dans la direction permettant à tous les personnels de retrouver davantage de sérénité.</p> <p>3-accompagner le changement. Etre attentif aux difficultés rencontrées par les personnels</p> <p>Au niveau de l'établissement</p> <p>4-Améliorer la communication au sein du collège, en instaurant un cadre précis et transparent pour les échanges, par exemple en ce qui concerne les courriels. Cela peut passer par l'élaboration collective d'une charte incluant l'ensemble des catégories de personnels de l'établissement.</p> <p>5-établir des protocoles transparents de prises de décisions, par exemple pour les projets et voyages scolaires.</p> <p>6-Favoriser les échanges et le travail d'élaboration collective, notamment lors des conseils pédagogiques.</p> <p>7-Favoriser la collaboration entre les différents services, notamment entre les AED et les enseignants.</p> <p>8-Placer le registre santé sécurité en un lieu facilement accessible par les personnels de façon la plus confidentielle possible (article 3-1 du décret n°82-453 du 28 mai 1982). Par</p>	<p>Au niveau de la DSDEN</p> <p>1-l'inspecteur d'académie, directeur académique adjoint s'est déplacé deux fois dans le collège. Les IA IPR EVS vont aussi se déplacer pour travailler sur l'organisation de la vie scolaire.</p> <p>2-L'évaluation et l'organisation de la mobilité des personnels de direction ne relève pas du CHSCTD.</p> <p>3-les différentes visites des représentants de l'institution montrent l'attachement à l'accompagnement et au suivi des personnels.</p> <p>Au niveau de l'établissement</p> <p>4-Si ce n'est pas déjà fait, tous les axes d'amélioration de la communication interne sont à encourager</p> <p>5-Là encore, si ces éléments n'existent pas, il semble légitime que les procédures soient connues de l'ensemble de la communauté éducative.</p> <p>6-Comme pour les points 4 et 5 dans la mesure où ces actions ne seraient pas déjà mises en œuvre, il faut les encourager.</p> <p>7-La mission des IA IPR EVS identifiera les axes d'amélioration de l'organisation de la vie scolaire et notamment le lien avec les enseignants.</p> <p>8-Si ce n'est pas le cas, cette action est à encourager.</p>

<p>exemple à l'accueil du collègue.</p> <p>9- Créer le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) en impliquant l'ensemble des personnels dans sa conception.</p>	<p>9-même réponse que pour le point 8.</p>